

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 17 mars 2018

Le samedi 17 mars 2018, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Souzay-Champigny, sur la convocation qui a été adressée le 8 mars par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 75 Nombre de voix : 155

Secrétaire de Séance : Mme Valérie BOUCHAUD

Approbation du compte de gestion 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Constatant que le compte de gestion 2017 est conforme au compte administratif 2017, lesquels présentent les soldes suivants :

- Excédent de clôture de 586 850,16 euros en section de fonctionnement,
- Excédent de clôture de 112 397,24 euros en section d'investissement avant reprise des restes à réaliser,

Les membres du comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.



Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ Approuvent le compte de gestion pour l'exercice 2017

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

- 9 AVR. 2018



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 17 mars 2018

Le samedi 17 mars 2018, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Souzay-Champigny, sur la convocation qui a été adressée le 8 mars par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 74 Nombre de voix : 154

Secrétaire de Séance : Valérie BOUCHAUD

Approbation du compte administratif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Les membres du Comité Syndical réunis sous la présidence de Monsieur Christian BERTRAND, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Monsieur Benoît BARANGER, Président, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion 2017,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

| | Mandats émis | Titres émis (dont 1068) | Résultats |
|--------------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------|
| Fonctionnement (sauf 002) | 2 163 423.27 | 1 994 351.38 | -169 071.89 |
| Investissement (sauf 001) | 320 492.03 | 305 915.91 | - 14 576.12 |
| 002 Résultat reporté N-1 | | 755 922.05 | 755 922.05 |
| 001 Solde d'investissement N-1 | | 126 973.36 | 126 973.36 |
| TOTAL DU BUDGET | 2 483 915.30 | 3 183 162.70 | 699 247.40 |

| TOTAL PAR SECTION | Dépenses | Recettes | Résultats |
|-------------------|--------------|--------------|------------|
| Fonctionnement | 2 163 423.27 | 2 750 273.43 | 586 850.16 |
| Investissement | 320 492.03 | 432 889.27 | 112 397.24 |

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent le compte administratif 2017
- le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : 586 850,16 €
- le résultat de clôture de la section d'investissement avant reprise des restes à réaliser s'élève à : 112 397.24 €

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le **9 - AVR. 2018**



**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du samedi 17 mars 2018

Le samedi 17 mars 2018, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Souzay-Champigny, sur la convocation qui a été adressée le 8 mars par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **75** Nombre de voix : **155**

Secrétaire de Séance : Mme Valérie BOUCHAUD

Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Le compte administratif 2017 présente un résultat d'exécution de la section de fonctionnement de 586 850.16 € (recettes de fonctionnement et produits rattachés de l'exercice 2 163 423.27 € moins dépenses de fonctionnement et charges rattachées de l'exercice 1 994 351.38 € plus le résultat reporté des exercices antérieurs 755 922.05 €)

Le solde d'exécution de la section d'investissement est égal à 112 397,24 € (recettes d'investissement de l'exercice 305 915,91 € moins dépenses d'investissement de l'exercice 320 492,03 € plus le solde d'investissement reporté 126 973.36 €)

Le montant des restes à réaliser en section d'investissement est égal à -29 643,54 € (recettes 321 376,98 € moins dépenses 351 020,52 €)

Aussi, seront inscrits au budget primitif 2018 :

- un report de recettes d'investissement, article 001 pour la somme de 112 397,24 €
- un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de 0 €
- un report de recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de 586 850,16 €.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent l'affectation du résultat décrite ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

9 - AVR. 2018



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 17 mars 2018

Le samedi 17 mars 2018, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Souzay-Champigny, sur la convocation qui a été adressée le 8 mars par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 75 Nombre de voix : 155

Secrétaire de Séance : Mme Valérie BOUCHAUD

Budget primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 21 février 2018,

En section de fonctionnement à la somme de 3 030 211.51 €

Dépense de fonctionnement – Vue générale

| Chapitre | Libellé | Budget primitif 2017 + DM | Proposition Budget primitif 2018 |
|-----------------------------------|--|------------------------------|--|
| 011 | Charges à caractère général | 1 112 596.38 | 1 160 189.39 |
| 012 | Frais de personnel | 1 298 900.00 | 1 399 682.43 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 109 480.29 | 85 967.07 |
| 66 | Charges financières | 500.00 | 500.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 4 131.23 | 3 000.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 164 415.00 | 184 737.34 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 37 580.00 | 47 430.24 |
| 042 | Amortissements | 196 760.10 | 148 705.04 |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 2 924 363.00 | 3 030 211.51 |

Recettes de fonctionnement – Vue générale

| Chapitre | Libellé | Budget primitif 2017 + DM | Proposition Budget primitif 2018 |
|-----------------------------------|--|------------------------------|--|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 755 922.05 | 586 850.16 |
| 013 | Atténuation de charges | 10 000.00 | 10 000.00 |
| 042 | Amortissements | 137 134.88 | 105 742.73 |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0.00 | 0.00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 993 606.07 | 2 307 969.25 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 13 700.00 | 18 506.00 |
| 76 | Produits financiers | 0.00 | 0.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 14 000.00 | 1 143.37 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 2 924 363.00 | 3 030 211.51 |

En section d'investissement à la somme de 925 901.13 €

Dépenses d'investissement – Vue générale

| Chapitre | Libellé | Budget primitif 2017 + DM | Proposition Budget primitif 2018 |
|----------------------------------|--|------------------------------|--|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 | 0.00 |
| 020 | Dépenses imprévues | 25 972.00 | 30 652.00 |
| 040 | Amortissements | 137 134.88 | 105 742.73 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0.00 | 0.00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 0.00 | 0.00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 244 183.53 | 394 795.40 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 379 636.19 | 394 711.00 |
| 23 | Constructions | 5 280.00 | 0.00 |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | 1 015.00 | 0.00 |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | 793 221.60 | 925 901.13 |

Recettes d'investissement – Vue générale

| Chapitre | Libellé | Budget primitif 2017 + DM | Proposition Budget primitif 2018 |
|----------------------------------|--|------------------------------|--|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 126 973.36 | 112 397.24 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 37 580.00 | 47 430.24 |
| 024 | Produits de cessions | 0.00 | 0.00 |
| 040 | Amortissement | 196 760.10 | 148 705.04 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0.00 | 0.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 23 925.00 | 42 556.00 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 407 983.14 | 574 812.61 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 793 221.60 | 925 901.13 |

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent le Budget primitif de l'exercice 2018, comprenant ses annexes, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : 3 030 211.51 €
 - Section d'investissement : 925 901.13 €

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

9 - AVR. 2018